

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du lundi 04 mars 2024

Délibération n°019_240304

Convention de partenariat entre la Commune et le CAUE dans le cadre du projet de renouvellement urbain sur le quartier du Gol.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 27 février 2024, dématérialisée et affranchie le 27 février 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

	Conseillers					
Absents représentés						
Présents	Absents	Procuration donnée à	Absents			
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER M. Eric FONTAINE4 Mme Yannicke SEVERIN3 Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI- RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Marie Julie DIJOUX1 M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE2 M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE- ETCHEVERRY Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Mickaël Gérard CHAMAND	M. Imran HATTEEA Mme Marie Ludivine IMACHE M. Jean François PAYET⁵ M. Bernard MARIMOUTOU M. Bruno BEAUVAL	M. Hanif RIAZE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Eric FONTAINE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN Mme Linda MANENT	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT- RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU- ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT			

¹ Ne prend pas part au débat de la délibération n°10 et ne prend pas acte

² N'a pas pris part au débat et au vote de la délibération n°16 et se retire de la salle des délibérations au moment du

³ A quitté momentanément la salle des délibérations lors de la délibération n° 17

⁴ A quitté la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°33

⁵ N'a pas pris part au vote de la délibération n°33 vu la procuration donnée à M. Eric FONTAINE

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID: 974-219740149-20240304-DCM019_2024-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS SEANCE DU 04 MARS 2024

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
	présents				Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°1	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°2	27	5	13	0	Prend acte		
Pour les délibérations nºs3 au 9	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°10	27	5	13	1	Prend acte		
Pour les délibérations nos 11 à 15	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°16	26	5	14	1	31	0	0
Pour la délibération n°17	26	5	14	0	31	0	0
Pour les délibérations nos18 à 32	27	5	13	0	3 2	0	0
Pour la délibération n°33	26	4	15	0	30	0	0
Pour la délibération n°34	26	4	15	0	Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,

Juliana M'DOIHOMA

RELINION



ID: 974-219740149-20240304-DCM019_2024-DE

	4444
	+ +
	4 4 4 4
	Saint-Louis
(-	
16	ille de passion!

Pôle Développement Conseil municipal - Séance du 4 mars 2024 **Territorial** Délibération n°019 240304 Durable Convention de partenariat entre la Commune et le CAUE dans le cadre du **NPNRU** projet de renouvellement urbain sur le quartier du Gol

RAPPORT DE PRESENTATION

Eléments de contexte

Le quartier du Gol de la Commune de Saint-Louis a été retenu comme Projet d'Intérêt National pour bénéficier du dispositif financier de l'ANRU et la commune de Saint-Louis a signé le 13 mars 2020 une convention portant sur le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier prioritaire du Gol.

Sur le périmètre concerné par le projet urbain, un schéma directeur d'ensemble a émergé avec des perspectives d'évolution du quartier à moyen et long terme, fondées sur une ambition de recomposition du territoire.

Ce projet structurant et global émane d'un processus de concertation et co-construction avec les partenaires, les habitants, les usagers et les enfants notamment.

A ce titre, un partenariat a été noué avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) dans la mise en œuvre d'actions participatives et pédagogiques invitant les élèves à se projeter dans le futur en les faisant contribuer sur leur vision de la ville et du quartier de demain. Ces missions se concluent par la réalisation d'une production par les élèves, en vue d'une exposition et d'une restitution orale.

Ce partenariat permet également l'organisation de journées de sensibilisation sur le développement durable ou sur les métiers de la construction, de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement.

Ces actions de sensibilisation du CAUE se sont déroulées au sein de 3 établissements scolaires du quartier du Gol :

- Ecole élémentaire Pablo Picasso
- Ecole élémentaire Sarda Garriga
- Collège Jean Lafosse

Près de 700 élèves ont pu bénéficier de ces actions depuis sa mise en place en 2018. Les différentes actions ont porté à la fois sur des sensibilisations au développement durable, aux métiers de l'urbanisme et architecture mais aussi et surtout sur un travail d'appropriation de leur environnement direct dans une démarche d'amélioration de leur cadre de vie.

Les différents travaux depuis 5 ans ont porté sur :

- Les modes de déplacements ;
- Un espace public rêvé autour du collège Jean Lafosse;
- Une école rêvée concernant spécifiquement l'école Sarda Garriga;
- Le patrimoine du guartier du Gol et sa valorisation ;
- Le quartier idéal pour Kayamb et les offres d'activités sur les futurs espaces libérés;
- Le futur gymnase « écolo » ;
- Les aménagements paysagers en cœur de quartier dont spécifiquement le square Bory Saint-Vincent;
- Les aménagements au cœur des espaces extérieurs de l'école Pablo Picasso.

A ce titre, ces travaux ont pu être joints aux différentes consultations de maître d'œuvre afin que soient pris en compte les besoins et souhaits en matière d'aménagement (secteur collège/Gol Bacquet, secteur Kayamb).

De plus, des aménagements plus ciblés vont pouvoir se décliner de manière opérationnelle comme pour le square à proximité de l'école Pablo Picasso dans le cadre du dispositif « Petit Aménagement de Proximité » suites aux demandes des habitants au cours des Conseils Participatifs Citoyens en poursuivant le lien concepteur/élèves dans la définition du projet final.

Ces actions et l'intérêt porté par les élèves, les équipes pédagogiques et les parents ont démontré leur efficacité et conduisent à poursuivre le partenariat avec la CAUE pour de nouveaux ateliers et interventions entre les mois de février et juin 2024.

Conséquences

L'intervention du CAUE en 2024 comprend une mission de sensibilisation et d'animation du public scolaire axée sur les actions suivantes :

- Quels aménagements paysagers et pédagogiques à développer dans le cadre des futures écoles du Gol ? - école élémentaire Sarda Garriga
- Comment décliner une idée en besoin programmatique d'aménagement (poursuite de l'atelier "amélioration des espaces extérieurs de l'école") - école élémentaire Pablo Picasso
- Mission de concertation élèves/professeurs afin de recueillir les idées et propositions pour le futur pôle culturel du Gol - Collège Jean Lafosse

Plan de financement de l'action

Ville de Saint-Louis	Rectorat	DAC OI	Coût total
5 000 €	3 000 €	2 200 €	10 200 €

Les bénéfices auprès du public et du projet sont multiples, à savoir :

- L'information, la sensibilisation et la concertation auprès des enfants du quartier;
- Le travail pédagogique partenarial (Ville, Education nationale, CAUE, élèves, ...)
- Les productions qui pourront être prises en compte par les concepteurs dans le cadre des projets de constructions et d'aménagements du NPNRU;
- La meilleure compréhension des enjeux et appropriation des objectifs du NPNRU par le public scolaire et indirectement par les familles.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID: 974-219740149-20240304-DCM019_2024-DE

II. DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

VU la convention portant sur le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier prioritaire du Gol signée avec l'ANRU le 13 mars 2020 ;

CONSIDERANT la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du Gol signée le 13 mars 2020 avec l'ANRU et les partenaires ;

CONSIDERANT l'intérêt de la mission apportée par le CAUE dans la réalisation du NPNRU;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité en faveur de la politique éducative et de la concertation citoyenne.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

<u>Article 1</u>: D'APPROUVER le projet de convention joint en annexe.

<u>Article 2</u>: **D'ARRETER** le montant de la contribution de la commune à 5 000 € au titre de la contribution générale de l'activité du CAUE pour la mission d'une action scolaire et de concertation dans le cadre du NPNRU du quartier du Gol.

<u>Article 3</u>: D'AUTORISER Madame le Maire ou son élu(e) délégué(e) dans le domaine de compétence concerné à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote: 32 pour

La Maire,

Hiana M'DOIHOMA

RELINION

Le présent document est certifié exécutoire Etant transmis en Sous-Préfecture le Et publié le